
Procès-verbal de la quatrième assemblée du conseil d'administration tenue le mercredi 30 novembre 2016, 15h00, à l'hôtel de ville de Beauharnois / ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PRÉSENCE :

- | | |
|--------------------------|---|
| ↳ Dagenais, Gaétan | Beauharnois, administrateur, siège n° 2 |
| ↳ Pinard, Michel | Châteauguay, administrateur, siège n° 2 |
| ↳ Simon, Nathalie | Châteauguay, administratrice, siège n° 1 |
| ↳ Toulouse, Linda | Beauharnois, administrateur substitut, siège n° 1 |

Autre(s) présence(s) : Marie-France Reid, administratrice substitut (Ville de Châteauguay), Alain Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général de la régie, Julie fortin, directrice générale de la Ville de Beauharnois et Sébastien Gagnon, directeur général adjoint de la Ville de Châteauguay

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2016-032 Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaétan Dagenais et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2016
4. Liste des comptes payés et à payer
5. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
6. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
7. Dossiers à être traités à court terme
8. Plan d'affaires 2017-2021 de la régie
9. Élaboration d'un plan de communication
10. Transmission des documents - Procédures
11. Prochaine assemblée
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2016

2016-033 Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deuxième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 25 octobre 2016 tel que déposé.

ADOPTÉ.



4. LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES COMPTES À PAYER

2016-034 Attendu que, depuis la dernière assemblée, les comptes suivants ont été payés, à savoir :

Chèque n°	Description	Montant
001	Médias Transcontinental S.E.N.C / Avis public, règlement n° 2016-007	209,26 \$
002	Ville de Beauharnois – Entente de service, prêt de personnel (juillet à sept. 2016)	25 101,40 \$
TOTAL		25 310,66 \$

Attendu que le compte suivant est à payer :

Description	Montant
Ville de Beauharnois, fact. N° 20160182 – Entente de service, prêt de personnel (octobre 2016)	7 513,01 \$
TOTAL	7 513,01 \$

Il est proposé par madame Linda Toulouse, appuyé de monsieur Michel Pinard et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée du conseil d'administration du 25 octobre 2016, pour un montant total de 25 310,66 \$, et d'autoriser le paiement du compte à payer, d'un montant de 7 513,01, pour un montant total de 32 823,67 \$.

ADOPTÉ.

5. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-007

Le directeur général résume l'état des discussions qu'il entretient avec les analystes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il confirme avec reçu les questions attendues et y avoir répondu en fournissant les documents explicatifs et justificatifs pertinents, notamment en ce qui concerne le coût des infrastructures, la ventilation de ces coûts et le prix d'acquisition du terrain. Relativement à ce dernier point, il a transféré au MAMOT les documents découlant de l'acquisition par expropriation d'un terrain voisin, accompagné d'un plan du secteur. Une analyse de la valeur effective du terrain à être acquis pour le complexe multisports pourrait être éventuellement requise. M. Sébastien Gagnon précise que la Ville de Châteauguay finalise la rédaction de ce document.

M. Gravel confirme que le cheminement de ce dossier se déroule selon les procédures habituelles, en fonction des échéanciers normalement applicables en la matière. Cependant, l'impact de la grève des juristes du gouvernement du Québec sur l'approbation finale du règlement d'emprunt demeure une inconnue pour l'instant.

INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR

Le directeur général résume le processus d'appel d'offres public présentement en cours, notamment en ce qui concerne les options proposées et le respect des enveloppes budgétaires allouées. L'échéancier de réalisation est scrupuleusement suivi, en fonction d'une livraison de l'infrastructure pour le 15 septembre 2017, malgré le report de la date du dépôt des soumissions du 8 au 15 décembre prochain. Évidemment, l'octroi du contrat de conception construction demeure conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de la régie par le ministre.



Madame Nathalie Simon demande qu'un suivi de la conception des plans du complexe soit effectué auprès des membres du conseil d'administration, pour analyse, réflexion et approbation finale. Cette requête est formulée sur la base qu'il s'agit d'une infrastructure qui relèvera ultimement de la régie, même si c'est la Ville de Beauharnois qui s'occupe présentement du cheminement du dossier. Madame Fortin indique que le personnel technique de la Ville de Châteauguay est toutefois impliqué dans les travaux d'accompagnement des professionnels au dossier.

INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Madame Julie Fortin indique que la Ville de Beauharnois a octroyé le mandat de services des professionnels pour la production des plans et devis pour la construction de l'infrastructure. Les plans et devis de construction doivent être déposés à la ville au plus tard pour le 1^{er} février 2017. L'appel d'offres public pour la construction du complexe sera initié par la suite et le contrat devrait être octroyé au plus tard au début du mois de mars 2017.

6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – AQUA-COMPLEXE INTÉRIEUR

Le directeur général indique que les travaux de conception du Programme fonctionnel et technique (PFT) de cette infrastructure suivent leur cours selon l'échéancier prévu. La version finale du PFT devrait être déposée d'ici la fin décembre. Une présentation du document sera effectuée lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Dans les semaines qui suivront, une demande d'aide financière pour cette infrastructure sera déposée au Fonds des petites collectivités. L'échéancier déposé lors de la dernière assemblée est respecté.

INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS

Madame Julie Fortin mentionne que la Ville de Beauharnois a initié des démarches auprès du ministère des Transports en vue de l'acquisition du site identifié. Elle souligne toutefois que des discussions doivent être tenues avec la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en ce qui concerne les « usages autres qu'agricoles » qui sont autorisés sur ce site.

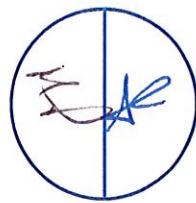
Il est convenu que l'échéance de la réalisation de cette infrastructure est flexible, en fonction d'une fenêtre 2019-2021.

7. DOSIERS À ÊTRE RTAITÉS À COURT TERME (Décembre 2016 à février 2017)

7.1. Contrôle de l'accès aux sites et coût pour les « activités libres »

Le directeur général mentionne que les responsables des activités sportives et communautaires des deux villes procèdent actuellement à une analyse des procédures mises en place au sein de d'autres organisations municipales. Ils valident notamment les types de mécanismes utilisés et disponibles afin d'alimenter la réflexion à venir. L'éventualité que la régie reconnaîsse les cartes émises localement par les villes membres est envisagée. Chacune des villes devra pousser la réflexion à leur niveau respectif afin d'identifier et de mettre en place les structures et équipements requis par la régie.

Une rencontre d'analyse et de discussion regroupant les administrateurs de la régie et le personnel professionnel et technique concerné des deux villes, notamment les ressources des services des loisirs et des communications, aura lieu au cours du mois de janvier 2017. La date du vendredi 13 janvier est avancée d'une façon préliminaire mais demeure à être confirmée.



7.2. Complexe multi-plateaux – Mode de gestion des installations et tarification

Il est convenu que la gestion du complexe sera confiée à un organisme sans but lucratif (OSBL) spécialisé en la matière. Une recherche d'ententes types sera effectuée afin d'élaborer l'entente de gestion en fonction du plan d'affaires 2017-2021 sur lequel travaille les administrateurs.

7.3. Complexe aquatique familial extérieur – Mode de gestion des installations

La Ville de Beauharnois mènera à terme sa réflexion à savoir si elle désire conserver la gestion des opérations du futur complexe aquatique familial extérieur ou si elle préfère en confier la gestion à la régie. Si c'était l'option retenue par la Ville, la régie envisage en confier la gestion à un organisme sans but lucratif (OSBL). La centralisation de la gestion des deux (2) sites par un même organisme fera l'objet d'une analyse détaillée, notamment en fonction de la mise en service de l'aqua-complexe intérieur prévue dans la phase 2.

7.4. Démarches auprès des municipalités limitrophes

En fonction de diverses discussions tenues entre les administrateurs de la régie et des membres du conseil de certaines municipalités voisines, il appert que celles-ci sont sommairement au fait des travaux et objectifs de la régie, même si aucune d'entre elles n'a manifesté un intérêt quelconque à en faire partie. Les administrateurs de la régie reconnaissent toutefois que les infrastructures qui seront construites possèdent un caractère « supra-local » susceptible de dépasser leurs limites géographiques respectives et, par conséquent, sont conscients qu'elles seront utilisées par des personnes ne résidant pas sur le territoire des villes membres. Évidemment, le mode de tarification pour l'accès aux sites de la régie comprendra une compensation relative aux coûts des immobilisations qui sera appliquée aux non résidants.

La régie adressera aux maire et conseillers des villes limitrophes une lettre d'information générale du dossier de la régie. Cette correspondance comprendra une invitation à tenir une rencontre exploratoire, à leur convenance, advenant leur intérêt à obtenir des renseignements additionnels en vue d'adhérer ou d'être desservies par la régie.

7.5. Démarches auprès des tiers intéressés

Les élus locaux interpellent les dirigeants des commissions scolaires présentes sur leur territoire respectif pour discuter du sujet de la régie. Les démarches auprès de tiers potentiellement intéressés par les activités de la régie, tels les associations sportives et autres clients potentiels (centres de santé, cliniques spécialisées, etc.) seront effectuées ultérieurement.

8. PLAN D'AFFAIRES 2017-2021 DE LA RÉGIE

Le projet de plan d'affaires 2017-2021 de la régie fera l'objet d'une nouvelle présentation détaillée lors de la rencontre de travail de janvier 2017.

9. ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION

Il est convenu que toute décision en matière de communication doit être initiée par le conseil d'administration, les différentes ressources œuvrant à ce niveau devant procéder en fonction des orientations qui leur auront été communiquées en ce sens. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'élaboration du futur site Web de la régie, pour lequel les projets de plateforme devront être déposés lors d'une prochaine assemblée du conseil pour discussion et analyse. Le dossier des communications sera également inscrit à l'ordre du jour de la rencontre de travail qui aura lieu en janvier 2017.



10. TRANSMISSION DES DOCUMENTS – PROCÉDURES

Le directeur général dépose une offre de service pour la mise à niveau du site Extranet prévu pour les membres du conseil d'administration et les collaborateurs de la régie. Comme le sujet du site Web de la régie est reporté à une date ultérieure, le suivi de cette proposition sera effectué plus tard. Pour l'instant, le directeur général continuera à transmettre aux administrateurs les divers documents requis par courrier électronique, pour une période indéterminée.

11. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration aura lieu le mardi 20 décembre 2016, à 14 h 30, à l'édifice de la mairie de Châteauguay.

12. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

14. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2016-035

Il est proposé par madame Linda Toulouse, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épousé. Il est 16 h 50.

ADOPTÉ.

Michel Pinard,
président du conseil d'administration

Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier

MDR

